

Préambule

Dans le cadre du plan décennal d'évaluation des programmes, notre établissement d'enseignement supérieur artistique s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue et maintient un engagement actif vers une culture qualité intégrée et dans la conduite du changement.

C'est dans cette perspective que le présent plan d'action a été rédigé. Il concerne l'organisation de l'Enseignement supérieur au sein de l'établissement ESAC – Ecole Supérieure des Arts du Cirque.

Définitions des axes de travail

Issus du rapport d'auto-évaluation, 3 grands axes de développement ont été pointés sur base de l'identification des faiblesses actuelles.

- I. Insertion et pôle Alumni
- II. Mobilité
- III. Analyse et gestion des blessures et des inégalités techniques

A travers une analyse des faiblesses, ces axes de développement se sont rapidement révélés interconnectés. Le plan d'actions nécessitant donc une réflexion à court moyen et long terme.

Outre les axes de développement liés aux faiblesses, un 4^{ème} axe est développé, celui du renforcement des opportunités et traitement des menaces liées : l'ouverture des humanités cirque, du certificat en dramaturgie en partenariat avec l'Ecole National des Arts du Cirque de Châlons en Champagne (FR) et le développement des certificats de formation continue. Les menaces concomitantes au développement de ces points seront traitées parallèlement.

- IV. Développement de la filière complète d'enseignement en Arts du cirque



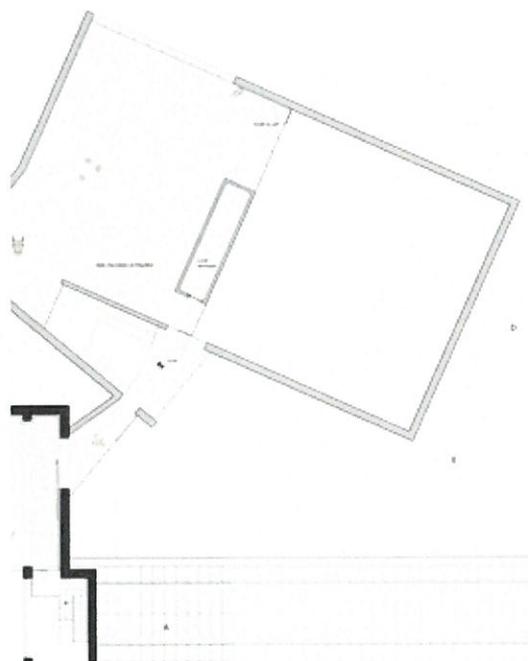
Préambule

0. Amélioration de la gestion et allocation des locaux

Le déménagement sur un site propre permet à l'école d'être associée à un lieu qui lui est dédié et qui pourra devenir un réel pôle pédagogique et culturel à Bruxelles.

Le déménagement sur un site propre va permettre à toutes les parties prenantes de l'école de travailler dans de meilleures conditions : le manque de locaux adaptés a de nombreuses implications transversales en terme de qualité. Cette opportunité de bénéficier de locaux entièrement repensés en terme de spécificités des arts du cirque, sur le campus du Céria, va impacter un bon nombre de fonctionnements internes en vue de leur amélioration comme par exemple la mise en place de nouveaux horaires allégeant la charge physique des étudiants. Mais également la possibilité d'un suivi « à option » déjà présent dans le cursus très personnalisé développé par l'ESAC.

Le déménagement sur un site propre va être l'occasion d'une restructuration partielle du programme des cours.



Hébergée depuis sa création au centre scolaire du Souverain, dont les activités ont crû et où la place vient à manquer, l'ESAC a déménagé en septembre 2017 sur le campus du Céria, à Anderlecht. La COCOF a réaffecté l'ancienne chaufferie et a adjoint un second volume dédié à l'entraînement et aux spectacles publics.

4

Axes de travail

I. Améliorations de la connaissance du background et du devenir des étudiants / développement du pôle ALUMNI

En 2014-2015, la cellule qualité a ébauché une enquête auprès des étudiants sortis entre 2007 et 2014, afin de savoir « Ce qu'ils étaient devenus ». Cette enquête a confirmé le taux élevé d'insertion socioprofessionnel des étudiants diplômés, indice pour évaluer l'adéquation entre cet enseignement, la qualité de ce programme et les besoins sociétaux.

En 2016-2017 une enquête approfondie a été lancée auprès de l'ensemble des ALUMNIS de l'ESAC diplômés depuis la reconnaissance officielle de l'école par la Communauté Française de Belgique, soit 147 personnes. Ils ont été invités par email à remplir un questionnaire online complémenté d'un entretien approfondi pour les répondants au formulaire ayant émis le souhait d'être contacté.

Cette démarche de suivi des Alumnis/diplômés s'inscrit dans un processus à long terme, l'objectif étant d'avoir un état des lieux actualisé, tant de l'insertion professionnelle que de la reconversion, problématique très présente dans les carrières liées aux Arts du Cirque.

Cette enquête vise à alimenter la réflexion sur les compétences développées durant la formation, mesurer la satisfaction des diplômés quand à l'enseignement reçu d'une part et d'autre part, celle face à leur situation professionnelle.

Les résultats de ces enquêtes mèneront à l'émission de recommandations visant l'amélioration constante de l'offre d'enseignement de l'ESAC et feront l'objet d'une publication.

II. Mobilité

La mobilité est inhérente aux Arts du Cirque, néanmoins il est indispensable à l'ESAC de favoriser cette mobilité académique via l'adhésion de l'établissement à la Charte Erasmus+. L'octroi de la charte constitue une condition préalable pour tous les établissements situés dans un pays participant au programme et qui souhaitent prendre part à des actions de mobilité à des fins d'apprentissage et/ou de coopération.

Les conditions d'octroi ainsi que le monitoring du programme sont des processus administratifs relativement lourds à porter pour des établissements de la taille de l'ESAC. Cependant, il a été décidé d'allouer en interne des ressources humaines au traitement de ce dossier.

- *Mobilité des professeurs*

La mobilité des professeurs sera soutenue et encouragée via des échanges pédagogiques avec des établissements partenaires, favorisant de ce fait la transversalité des disciplines et fournissant des intervenants extérieurs à l'établissement et en favorisant l'échange de bonnes pratiques.

- *Mobilité des étudiants*

La mobilité des étudiants sera quant à elle réduite à de très courte période afin de ne pas déstructurer la logique de promotion en cours au sein de l'ESAC. En effet le programme

4

annuel ne permet de temps prolongé de mobilité sans bousculer et mettre à mal les calendriers des ateliers collectifs.

De plus, 88% des étudiants de l'ESAC depuis la reconnaissance sont d'origine étrangères, la mobilité étant déjà extrêmement présente dans la logique circassienne.

III. Analyse et gestion des blessures & gestion des inégalités techniques

L'origine de ces blessures est multifactorielle : la fatigue, l'intensité de l'entraînement, l'usure, le manque d'échauffement, l'hygiène de vie, l'alimentation... peuvent être à l'origine de certaines blessures et accidents. Le diagnostic précis est difficile à établir. L'école s'attelle depuis plusieurs années à réduire le nombre de blessures, surtout en première année. Elle travaille à la création d'un outil d'analyse efficace qui lui permettra d'évaluer précisément la nature et l'origine de celles-ci afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour y remédier de la façon la plus efficace possible, sachant que cette formation comporte ce facteur de risque et en est une des composantes.

Le déménagement prochain vers le site du Céria permet une adaptation des horaires de cours. A partir de là, l'ESAC réfléchit à faire évoluer le déroulement de certaines activités d'apprentissage : rallonger le temps d'échauffement, diminuer le temps effectif d'un cours pour privilégier une préparation physique adaptée.

Tout en gardant le socle commun de base afin de préserver la logique de promotion, un groupe de travail étudie la possibilité d'assouplir le choix de certains cours, augmenter les cours de préparation physique spécialisée et générale en B1 ainsi que les cours de souplesse, en diminuant les cours d'arts du cirque et faire évoluer à l'inverse en B2 et B3, en se dirigeant de plus en plus vers des options spécifiques à l'étudiant.

La recherche de la singularité pourrait avoir comme revers le risque de tomber dans un manque d'exigence technique, ce qui n'est pas le souhait de l'école toujours très engagée dans la recherche de l'excellence. Le renforcement de l'excellence technique pourrait se faire à différents niveaux :

- Création et développement d'une année préparatoire, à l'instar de nos homologues français ou canadiens.
- Évolution du cursus vers des cours à option, en fonction des spécificités et des parcours personnels des étudiants. Cette possibilité est déjà à l'étude mais était soumise jusqu'ici aux limites de l'infrastructure accueillant l'ESAC.
En fonction de leur parcours antérieur à l'admission à l'ESAC et de leur spécialité, beaucoup d'étudiants demandent une adaptation de certains cours techniques (trampoline, acrobatie statique et dynamique...)
Le déménagement programmé en septembre 2017 dans les locaux adaptés aux arts du cirque sur le campus du Céria, favorisera grandement la possible mise en œuvre de cette mesure.

IV. Développement de la filière complète d'enseignement en Arts du Cirque

(1) *Humanités Cirque et année préparatoire*

Très peu de candidats issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles se présentent et réussissent les sélections de l'ESAC et des autres grandes écoles de cirque délivrant un diplôme de bachelier. La population de l'ESAC est essentiellement constituée d'étudiants d'origine européenne, sud et nord américaine.

S'il existe un formidable réseau d'écoles de loisirs qui répond à un enthousiasme grandissant pour le cirque tant de la part des enfants que des adolescents ou des adultes, il devient nécessaire de créer une filière complète.

Entre le niveau du loisir, qui donne le goût et permet au plus grand nombre la découverte et la pratique d'activités circassiennes, et le niveau attendu dans une école supérieure de cirque, manquent :

- le niveau des humanités/cirque et celui d'une
- formation préparatoire.

L'ESAC coordonne des rencontres avec les acteurs de terrains, écoles de loisirs et écoles secondaires, pour activer une réflexion sur le contenu des programmes et un argumentaire. Dépendants de ministères différents, les degrés d'enseignement secondaire (pour les humanités) et supérieur (pour l'agrégation) ont besoin d'une vision cohérente pour servir le secteur.

Le feu vert est donné par la Ministre de l'Enseignement et de Promotion sociale, Marie Martine Shyns, à l'ouverture des options cirque dans les secteurs technique et artistique des la rentrée 2017.

(2) Certificat en dramaturgie circassienne et certificats en formation continue

(a) Certificat en dramaturgie circassienne

L'ESAC et le CNAC (Châlons-en-Champagne) ont mutualisé leurs compétences pour proposer une formation approfondie sur différentes approches possibles de la dramaturgie circassienne et de sa mise en pratique.

Cette formation qualifiante (co-certification franco-belge de 12 ECTS), composée d'interventions structurées par des spécialistes, de travaux dirigés et de recherches personnelles, s'adresse à des circassiens ayant une expérience professionnelle et une formation dans les arts du cirque.

Le développement de la filière d'enseignement en Arts du cirque permet de minimiser le risque de dissolution de cet enseignement à haute spécificité dans une trop grande logique de certification de type universitaire.

Il faut néanmoins rester vigilant à ce que la complétude de la filière ne crée un effet de filière fermée qui engendrerait des risques de sclérose de la mobilité entre les divers stades de la formation. Autant la mobilité à l'intérieur des cycles est à proscrire, au vu de la très haute exigence de présence et de spécificité, autant il est important entre ces cycles de favoriser une mobilité enrichissante pour le développement de la diversité des approches des Arts du cirque.

<i>Recommandations</i>	<i>Action</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats attendus</i>	<i>Livrables</i>	<i>Responsables</i>	<i>Degré de réalisation / Echéance</i>	<i>Conditions de réalisation</i>
AXE 1 : Insertion et pôle ALUMNI							
R.E. p.8 - n°5	Développement de l'accessibilité des locaux de l'ESAC, en dehors des heures d'occupation académiques, aux étudiants et ALUMNIS pour des entraînements autonomes.					06/2018	
R.E. p.8 - n°5	Mise en place d'une traçabilité et des outils d'analyse du parcours antérieur à l'entrée à l'ESAC et valorisation des informations.	Mise en place d'une enquête auprès des ALUMNIS (2009-2017) à 2 volets (formulaire et interview) afin d'identifier les filières d'insertion, mieux appréhender les difficultés rencontrées lors l'insertion professionnelle		1. Rapport de méthodologie et lecture des résultats. 2. Publication papier des statistiques	1. Coordinateur qualité 2. Responsable communication	10/2017 02/2018	
R.E. p.8 - n°5 A.T. ESA - TAC 2017 p.20 /l.1-8	Réflexion sur les moyens disponibles à l'organisation de formations continues à horaire décalé à	Objectif : proposer dès l'année académique 2018-2019, une offre de formations continues à			Direction + partenaires	06/2018	

4

<i>AXE 2 : Mobilité</i>							
R.E. p.8 - n°5 A.T. ESA - TAC 2017 p.27 - pt. 4.1.3	Réflexion sur l'adéquation et la faisabilité des critères d'adhésion à la charte Erasmus+, en regard aux spécificités de l'établissement et sur les moyens disponibles au monitoring de celle-ci.	Objectif : si faisabilité, application à la Charte à la prochaine scession EACEA (+/- mars 2018)		- Si faisabilité : application Charte formulaire UE/ EACEA	- Direction - Assistant administratif adjoint aux projets	02/2018	-ressources humaines et financières suffisantes
A.T. ESA - TAC 2017 p.27 - pt. 4.1.3	Réflexion sur les possibilités de mobilité internationale en respectant les spécificités de l'établissement et l'organisation de son enseignement.	Mobilité des enseignants et dans une moindre mesure mobilité étudiante de très courte durée.			- direction	06/2019	-ressources humaines et financières suffisantes
<i>AXE 3 : Analyse et gestion des blessures et des inégalités techniques à l'admission</i>							
R.E. p.8 - n°5 RAE	Mise en place d'un outil d'analyse de la charge physique et d'évaluation de la nature et de l'origine des blessures.	Mise en place d'un suivi individualisé de l'étudiant par un kinésithérapeute attitré comprenant : - les blessures - la rééducation - le renforcement	- prévention des blessures - réduction du temps de réhabilitation	- Elaboration d'une fiche KINE par étudiant couvrant l'intégralité du cursus	- Kiné relayé par corps enseignants	09/2020	

R.E. p.8 - n°5 RAE	Améliorations des horaires de cours respectant les temps de récupération.				- direction	09/2018	
R.E. p.8 - n°5 RAE	Adaptation et amélioration de la préparation physique	- ajout de cours de PPS et PPG en B1			- direction	09/2018	
R.E. p.8 - n°5 RAE		ajout de cours de flexibilité en B1			- direction	09/2018	
R.E. p.8 - n°5 RAE		diminution des cours de spécialité Art du Cirque en B1			- direction	09/2018	
R.E. p.8 - n°5 RAE		progression de la flexibilité dans le choix des options dans les cours de PPG en B2 & 3 : - Mouvement (danse) - Acro dynamique - Acro statique - Propulsion (trampoline)			- direction	09/2018	
R.E. p.8 - n°5 RAE		évolution du cursus ESAC vers des cours à option à partir de B2			- direction	09/2020	
R.E. p.8 - n°5		réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'une année préparatoire en coordination avec des partenaires externes			- Autorités compétentes - Direction	09/2019	



AXE 4 : Développement de la filière complète d'enseignement en Arts du Cirque

RAE	Mise en place d'humanités option cirque		Développement de l'accessibilité au Bachelor et permettre à des jeunes de la FWB d'imaginer une profession et un avenir dans le cirque		- Autorités compétentes - Direction		
	Conception et organisation du certificat en dramaturgie circassienne		Développement de la diversité des Arts du cirque - Développement des outils de formations continues - Développement de la mobilité et des partenariats inter-cycles et internationaux		- Chargée de mission - Direction - Coordination CNAC		
A.T. ESA - TAC 2017 p.43 rec.28/29	Conception et organisation de certificats		Favoriser la formation continue				
A.T. ESA - TAC 2017 p.30 - pt.4.2 - l.1-5	Réflexion autour de la mise en place d'une année préparatoire		Ouverture d'une année préparatoire		- Direction ESAC - Partenaires - Autorités compétentes		